



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 15 février 2024 - 10 heures

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle du Bureau du Conseil départemental, Hôtel du département à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane : Line TILLEMANN
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin :
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs :
Mane :
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez :
Saint-Martin de Brômes : Lucie GOSSMANN
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Catherine BARRE MONGE, Pauline OLIVEIRA (expert), Alain TROUCHET (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert).

Egalement : Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Bernard BARTOLINI et Réjane MATTHIEU, délégués départementaux de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Céline JOLY et Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Michel DALMASSO, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Marc PATIMO, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Geneviève HAMOT, Michèle RIEMANN, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Romain COLIN, Claude ARNAUD, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Jean Michel BOUGE, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bruno CARLIER, Directeur général des Services du Conseil départemental, Jean-Mikaël GASPARD, responsable SGC, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04, Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04. Secrétaire de séance : Marcel GOSSA

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-03-VCC (15/02/2024)

Objet : Avis sur les opérations « façades et toitures » : programmation au titre de l'exercice 2024

LE COMITE SYNDICAL

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral N° 2022-364-009 du 30/12/2022 et son article 2 précisant l'objet du SMVCC et ses missions ;

VU la délibération du comité syndical N° D-07-VCC du 20 juillet 2023 donnant un avis favorable pour la modification des critères d'intervention en faveur des « opérations façades et toitures » au titre des Villages et Cités de Caractère ;

VU la délibération de l'assemblée départementale N° IV-SDC-1 du 20 octobre 2023 modifiant les critères d'intervention au titre des travaux des Villages et Cités de Caractère faisant l'objet d'une fiche intégrée dans le guide des aides départementales ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président présentant les modalités de versement des subventions pour les opérations façades et toitures des pétitionnaires privés et proposant une première sélection d'opérations pour l'exercice 2024 qui fera l'objet d'un rapport à la session du Conseil départemental le 22 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable aux opérations suivantes, ainsi qu'aux subventions proposées, à charge pour le Département et la commune concernée de voter les subventions correspondantes :

Opérations façades et toitures portées par les pétitionnaires privés :

Il est précisé que le Département délibèrera sur les subventions suivantes à hauteur de 50 % lors de sa session du 22 mars 2024 sur deux dossiers pour un montant total d'intervention de 11 430,30 € dont **5 715,15 €** à charge pour le Département et 5 715,15 € réparties sur les communes concernées comme suit :

- **A Annot :**

Maître d'ouvrage : Madame Régine CHENET

"Réfection de façade Rue Grande à Annot (parcelle F297)"

Le coût de l'opération s'élève à 19 703,20 TTC

Montant de l'aide départementale proposée : 2 215,15 €

Montant de l'aide communale proposée : 2 215,15 €

▪ A Seyne :

Maître d'ouvrage : Monsieur Daniel COUNIL

"Réfection de façade Rue Grande à Seyne (parcelle H265)"

Le coût de l'opération s'élève à 43 410,40 TTC

Montant de l'aide départementale proposée : 3 500,00 €

Montant de l'aide communale proposée : 3 500,00 €

Le comité syndical,
APRES EN AVOIR DEBATTU,
DONNE UN AVIS FAVORABLE

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 15 février 2024.

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX

